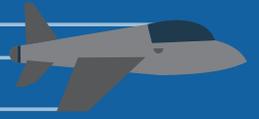


# DESSINONS ENSEMBLE LE TERRITOIRE DE DEMAIN



**MONT DE MARSAN AGGLO**

**2035**

*Exprimez-vous!*



## PROJET DE TERRITOIRE 2035 : MONT DE MARSAN AGGLO DESSINE SON AVENIR



Conformément aux engagements pris en juillet 2020, l'agglomération s'est engagée dans une démarche prospective d'attractivité et de développement, dans le cadre d'un projet de territoire à horizon 2035. **C'est une démarche inédite pour Mont de Marsan Agglomération.**

C'est également une démarche volontaire : le projet de territoire est prévu par la loi mais il ne constitue pas une obligation.

**Il s'agit de construire, avec les habitants et les forces vives, ce que sera le territoire de l'agglomération en 2035.**

Comment vivrons-nous dans une quinzaine d'années ? Comment nous déplacerons-nous ? Comment faire en sorte que nos jeunes restent sur notre territoire (ou qu'ils y reviennent) ? Quelles filières économiques pouvons-nous stimuler sur notre territoire ? Quelle offre d'enseignement supérieur, quels services du quotidien ?

*« Nous voulons définir une ambition nouvelle pour notre territoire, porter une politique d'attractivité qui nous permette de choisir le modèle de développement que nous voulons. Notre souhait est de préserver notre identité et notre qualité de vie, d'engager notre agglomération dans la transition écologique, mais aussi dans la diversification économique et dans une démarche d'attractivité nouvelle »,* indique Charles Dayot, maire de Mont de Marsan et président de Mont de Marsan Agglo.

### QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE ?

C'est un outil qui permet de (re)donner du sens et de la lisibilité à l'action d'une organisation qui souhaite engager un développement partagé à l'aide des forces vives du territoire. Il permet de définir une feuille de route, de dépasser la simple question des compétences et de dessiner une stratégie transversale prenant en compte les enjeux du territoire.

## OBJECTIFS

Il s'agit de construire une feuille de route, de savoir où nous allons, ce que sont nos priorités, à une échéance de 15 ans.

Cette feuille de route sera utile aux élus, mais aussi à toute la société civile, aux habitants, aux acteurs économiques, ainsi qu'aux partenaires de l'agglomération. Dans ses relations avec l'Etat ou avec la Région, l'agglomération a besoin d'un diagnostic de territoire accompagnés d'axes stratégiques de développement.

*« Bien sûr, nous continuons à nous occuper du quotidien, des services à la population, mais il s'agit aussi, et c'est l'essence même d'une agglo, de lever les yeux, de regarder loin devant pour savoir où nous allons »*, explique Philippe Saës, vice-président de Mont de Marsan Agglomération en charge des politiques contractuelles.

Catherine Demêmes, première vice-présidente aux questions scolaires, complète : *« cette démarche, elle est aussi une aide à la décision, pour effectuer nos arbitrages budgétaires, définir nos priorités d'investissement : que voulons-nous faire en matière scolaire, culturelle, sociale, environnementale, en matière de mobilités ou de santé »*.

De nombreuses études existent déjà sur ces sujets, mais il s'agit bien souvent d'études de diagnostic, à plat, qui ne sont pas des études prospectives et qui ont surtout été réalisées en silo, c'est-à-dire sans tenir compte des enjeux globaux et sans plan d'action.

## ACCOMPAGNEMENT

Nous avons souhaité une démarche qui soit sérieuse, qui soit charpentée, avec laquelle on prenne le temps. Pas une démarche marketing qui viendrait nous raconter ce que nous savons déjà, que nous avons le soleil, la fête, la gastronomie et la qualité de vie. Dans notre volonté, il y a un axe fort sur la question de l'attractivité : attractivité économique (comment attirer de l'emploi et des entreprises), attractivité résidentielle (comment attirer de nouveaux habitants, combien, quelle typologie, où les met-on), attractivité touristique.

Nous avons sélectionné le cabinet conseil « Spin & Strategy ». Il s'agit d'un prestataire d'envergure nationale, qui dispose d'une longue et riche expérience en matière d'attractivité et d'accompagnement des collectivités locales, y compris dans les Landes.

## MÉTHODOLOGIE

La construction de notre projet se déroule en deux temps.

### > DIAGNOSTIC ET SCÉNARIOS

*octobre 2021 – mars 2022*

Le diagnostic repose sur des entretiens dans le cadre d'une démarche participative (voir ci-après), mais aussi sur un travail consistant à récupérer, actualiser et compiler toutes les données contenues dans les multiples audits, études, plans que la collectivité a récemment fait réaliser. De nombreux documents cadre serviront de base de travail, soit émanant de la collectivité (SCOT, PLUI, PEDT, PLH, DAC, PCAET (en cours), PDU, ABS, rapport politique de la ville...), soit de collectivités partenaires, et notamment la Région et le Département.

Ce diagnostic vise à identifier les atouts, faiblesses, menaces et opportunités du territoire, mais aussi les attentes et besoins de ses principaux acteurs. Il analyse les politiques de développement du territoire depuis 2008.

A l'issue du diagnostic, la collectivité sera accompagnée dans la définition de ses objectifs, en proposant différents scénarios à même de coconstruire une vision partagée de l'avenir du territoire. L'ensemble des politiques publiques y seront traitées, et notamment les questions d'attractivité, de développement durable, de mobilités, d'habitat, de développement économique et touristique, de santé...

## > **PLAN D'ACTIONS**

*avril – juin 2022*

La seconde phase est celle du plan d'actions. Il s'agira de définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs précités.

Elle se conclura par un séminaire d'attractivité présentant les options retenues, avec l'ensemble des acteurs et forces vives du territoire.

## **ENRICHIR LE DIAGNOSTIC AVEC LA PARTICIPATION CITOYENNE**

La démarche initiée par l'Agglomération associe l'ensemble des maires et des élus, mais aussi les acteurs associatifs, économiques, culturels et sportifs, les partenaires institutionnels, les territoires voisins... et bien évidemment l'ensemble des habitants.

*« Nous souhaitons que cette démarche soit coconstruite et participative, c'est pourquoi une grande consultation citoyenne est actuellement en cours. J'invite chaque habitant, salarié ou usager du territoire à y prendre part », poursuit Charles Dayot.*

Avec cette consultation, Mont de Marsan Agglo poursuit sa volonté de concertation et de participation de la population aux projets. Une telle méthodologie permet de recueillir le point de vue et les attentes de tous les acteurs et des citoyens qui vivent le territoire au quotidien.

Le Conseil de développement va également être mis à contribution et sera amené à travailler sur le projet de territoire très prochainement.

## **COMMENT PARTICIPER À LA GRANDE CONSULTATION CITOYENNE ?**

> Jusqu'au 8 avril, rendez-vous sur [montdemarsan-agglo.fr](https://montdemarsan-agglo.fr)



---

### CONTACTS PRESSE

Direction de la communication Mont de Marsan | Ville & Agglo

Olivier CHARVET - 05 58 46 61 16 - [olivier.charvet@montdemarsan-agglo.fr](mailto:olivier.charvet@montdemarsan-agglo.fr)

Pascal LARRAZET - 05 58 46 73 05 - [pascal.larrazet@montdemarsan-agglo.fr](mailto:pascal.larrazet@montdemarsan-agglo.fr)